ÉVALUATION DES CAPACITÉS DE TRANSPORT À SOUMISSIONNER AUPRÈS DE TRANSCANADA PIPELINES ET UNION GAS POUR L'ANNÉE 2018-2019

TABLE DES MATIÈRES

INTR	ODUCTION	. 3
	VALUATION DE LA DEMANDE ET DES BESOINS	
	'APPROVISIONNEMENT - ANNÉE 2018-2019 - CAUSE ARIFAIRE 2016 RÉVISÉE	. 3
1.1.	Prévision de la demande	4
1.2.	Plan d'approvisionnement	5
	APACITÉS À SOUMISSIONNER AUPRÈS DE TCPL ET UNION	
G	AS	. 7
CONC	CLUSION	. 7
Δ NI NI E	YE 1	۵

INTRODUCTION

- La présente pièce vise à présenter à la Régie de l'énergie (« Régie ») les capacités de transport
- que Société en commandite Gaz Métro (« Gaz Métro ») désire soumissionner auprès de
- 3 TransCanada Pipelines Limited (« TCPL ») et Union Gas pour l'année 2018- 2019 dans le cadre
- 4 du New Capacity Open Season 2018 (« NCOS 2018 »).
- 5 Gaz Métro présentera à cet effet une évaluation des besoins d'approvisionnement en fonction de
- 6 la prévision de la demande 2018-2019 déposée dans le cadre du plan d'approvisionnement
- 7 2016-2019 déjà approuvé par la Régie¹ avec des ajustements pour refléter des événements
- 8 ayant un impact significatif sur cette prévision.
- 9 Il est à noter que les appels d'offres de TCPL et Union Gas lancés le 30 novembre 2015 se
- terminent le 22 janvier 2016 à 13h (HE). Dans ce contexte, une décision de la Régie d'ici le 20
- janvier 2016, à 16h, serait requise pour permettre à Gaz Métro de préparer ses soumissions. Si
- des modifications majeures à la prévision de la demande utilisée comme base d'analyse par
- Gaz Métro devaient être envisagées par la Régie, une décision plus rapide serait alors requise
- pour permettre à Gaz Métro de refaire les évaluations des capacités manquantes. Par ailleurs,
- en l'absence d'une telle décision de la Régie rendue avant les échéances ci-haut précisées,
- Gaz Métro, qui doit veiller à l'approvisionnement suffisant de sa franchise, demande
- respectueusement à la Régie de prendre acte du fait qu'elle n'aura d'autre alternative que de
- participer aux appels d'offres mis en place par les transporteurs, selon les modalités décrites à
- 19 la présente pièce.

1. ÉVALUATION DE LA DEMANDE ET DES BESOINS D'APPROVISIONNEMENT – ANNÉE 2018-2019 – CAUSE TARIFAIRE 2016 RÉVISÉE

- 20 Cette section présente un plan d'approvisionnement découlant de la demande projetée pour
- 21 l'année 2018-2019 dans le cadre de la Cause tarifaire 2016 (plan d'approvisionnement
- 22 2016-2019) révisée pour refléter des événements ayant un impact significatif sur la prévision de
- 23 la demande.

¹ D-2015-181

Original : 2015.12.11

1.1. Prévision de la demande

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

2223

24

25

26

27

- La prévision de la demande pour l'année 2018-2019 déposée dans le cadre du plan d'approvisionnement 2016-2019 a été utilisée comme base d'évaluation et modifiée comme suit :
 - L'ajout du client majeur, un fabricant de produits fertilisants, qui devrait débuter ses opérations en 2018. L'arrivée de ce client amène une augmentation de volume de 776,1 10⁶m³ au service continu.
 - Le retrait d'un projet majeur œuvrant dans le domaine de la liquéfaction du gaz naturel, réduisant la demande du service continu de 704 10⁶m³.
 - La réouverture complète de la chaîne de production d'un client du secteur de la métallurgie est anticipée et amène une hausse des volumes au service continu de 192.2 10⁶m³.
 - La réévaluation du potentiel de réalisation de certains projets initialement inclus lors de l'établissement de la Cause 2016 implique de retirer quatre clients potentiels. Le retrait d'un client du secteur minier, de deux clients du secteur du gaz naturel comprimé et d'un autre du secteur de la métallurgie cause une baisse des volumes du service continu de 153,5 106m³. La récente fermeture d'un client œuvrant dans le secteur des pâtes et papiers a aussi été considérée, réduisant les volumes de 7,7 106m³ au service continu.
 - La croissance attendue des volumes livrés au client GM GNL a été revue à la baisse de 44,9 10⁶m³ au service continu.
 - L'ajout de migration de 18 clients du service interruptible vers le service continu, en tout ou en partie, et le changement du volet A au volet B pour huit clients, survenu postérieurement au dépôt en mai 2015 du plan d'approvisionnement 2016-2019, se traduisent par un gain de 96,7 10⁶m³ au service continu et une réduction de 96,6 10⁶m³ au service interruptible.
 - Le potentiel de substitution de charbon pour une cimenterie a été revu à la baisse puisque celle-ci a déjà procédé à la substitution d'une partie de son procédé par une

- autre énergie alternative. Cette révision explique une baisse de 15,210⁶ m³ au service continu.
- Le tableau suivant présente une comparaison des demandes. L'écart représente la variation de la demande découlant des éléments mentionnés ci-dessus.

LIVRAISONS GLOBALES DE GAZ NATUREL 2018-2019 * (10 ⁶ m³)							
PETIT ET MOYEN DÉBITS ET VENTES GRANDES ENTREPRISES							
	Cause tarifaire 2016	Cause tarifaire 2016 révisée	Écarts				
Service continu	6 347,5	6 487,2	139,7				
Grandes entreprises	3 540,7	3 664,1	123,4				
Petit et moyen débits	2 806,8	2 823,1	16,3				
Service interruptible	388,3	294,7	(93,6)				
Contrat régulier	374,4	280,8	(93,6)				
Contrat gaz d'appoint	13,9	13,9	-				
Total	6 735,8	6 782,0	46,1				
*Volumes avant interruptions							

1.2. Plan d'approvisionnement

- L'annexe 1 présente le plan d'approvisionnement de l'année 2018-2019, établi en fonction des éléments suivants :
 - 1. Évaluation de la demande continue en journée de pointe et des besoins de l'hiver extrême conformément aux décisions de la Régie (lignes 30 et 31 de l'annexe) ;
 - 2. Le client majeur, un fabricant de produits fertilisants, fournit son propre service de transport (intégré à la ligne 36 de l'annexe) ;
 - 3. Considération des capacités de transport contractées à ce jour sur le marché primaire et sur le marché secondaire. Les capacités prévues dans les « Precedent Agreements » conclus avec TCPL seront intégrées comme capacités disponibles (ligne 39 de l'annexe);

12 13

5

8

9

10

11

1 2

14 15

Original: 2015.12.11

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

2526

5. Majoration du débit quotidien relié à la refonte du service interruptible à 528 10³m³/jour (20 000 GJ/jour). Dans le cadre de l'appel d'offres du 1er novembre 2017 (NCOS 2017)², Gaz Métro avait utilisé un débit de 264 10³m³/jour (10 000 GJ/jour) qui, combiné au débit quotidien de la clientèle au tarif D₅ amenait un volume total interruptible de près de 1 583 10³m³/jour (60 000 GJ/jour). En fonction de la demande interruptible projetée pour l'année 2018-2019, le volume quotidien au service D₅ (volets A et B) s'élève à près de 1 056 10³m³/jour (40 000 GJ/jour). À ce jour, l'évaluation d'un potentiel de 1 583 10³m³/jour pour le nouveau service interruptible demeure adéquate. Ainsi, le débit quotidien relié à la

4. Augmentation de la capacité maximale de retrait au site d'entreposage de

Pointe-du-Lac (PDL) à 1 300 10³m³/jour. Intragaz a présenté à Gaz Métro une proposition de modification à l'offre de service au site de PDL qui serait effective le

1er novembre 2018 au plus tard. Intragaz a informé Gaz Métro de son intention de

déposer à la Régie une demande à cet effet, potentiellement au cours des prochains

mois, expliquant en détail la modification de l'offre, les investissements requis et

l'impact sur les coûts additionnels pour Gaz Métro. En fonction des informations

préliminaires disponibles, l'augmentation de 100 103m3/jour (3 799 GJ/jour) de

capacité de retrait serait à l'avantage de la clientèle. Ainsi, Gaz Métro a pris en compte cet accroissement d'outils dans l'évaluation des besoins pour l'année 2018-

2019 (ligne 41 de l'annexe), réduisant ainsi les capacités de transport à

soumissionner. Par ailleurs, si la Régie devait rejeter cette prochaine demande

d'Intragaz, Gaz Métro verra à ajuster ses outils d'approvisionnement en fonction de

cette décision et ce, d'ici l'automne 2018.

Les besoins additionnels d'approvisionnement s'élèvent à 435 10³m³/jour (16 500 GJ/jour) (réf : ligne 50 de l'annexe).

refonte est fixé à 528 103m3/jour (20 000 JG/jour) (ligne 46 de l'annexe).

Original : 2015.12.11

² R-3879-2014, B-0341, Gaz Métro-7, Document 8

2. CAPACITÉS À SOUMISSIONNER AUPRÈS DE TCPL ET UNION GAS

- Soumissions auprès de TCPL
- 2 Les capacités de transport à soumissionner auprès de TCPL correspondent aux besoins
- 3 additionnels identifiés à la section 1.2, soit une capacité de 16 500 GJ/jour (435 10³m³/jour) de
- 4 transport FTSH entre Parkway et GMIT EDA lors de l'appel d'offres de TCPL.
- 5 Soumission auprès d'Union Gas
- 6 Parallèlement à l'appel d'offres de TCPL, Union Gas effectue également un appel d'offres pour
- 7 le tronçon Dawn-Parkway avec une date de clôture coïncidant avec celle de l'appel d'offres de
- 8 TCPL, soit le 22 janvier 2016.
- 9 Un ajout de capacité entre Dawn et Parkway est requis pour compléter le tronçon entre Dawn et
- le territoire de Gaz Métro. La capacité requise auprès d'Union Gas est évaluée à 101,3 % de la
- capacité contractée auprès de TCPL afin d'acheminer le gaz de compression à fournir à TCPL
- au point de livraison Parkway.
- Ainsi, des capacités de 16 715 GJ/jour (441 10³m³/jour) de transport M12 sont à soumissionner
- dans le cadre de l'appel d'offres d'Union Gas pour compléter la soumission auprès de TCPL.
- 15 Autres options
- Gaz Métro approchera le marché secondaire pour évaluer si d'autres options pourraient être
- 17 envisagées qui seraient financièrement avantageuses comparativement à celle de contracter des
- 18 capacités de transport sur le marché primaire. Ainsi, il se pourrait que Gaz Métro ne participe pas
- 19 aux appels d'offres de TCPL et Union Gas mais contracte les capacités requises sur le marché
- 20 secondaire.

CONCLUSION

- Gaz Métro a évalué que des capacités additionnelles de 16 500 GJ/jour (435 10³m³/jour) entre
- 22 Parkway et GMIT EDA étaient requises pour sécuriser les approvisionnements de la demande
- projetée de la clientèle pour l'année 2018-2019.

Gaz Métro demande à la Régie de prendre acte du plan d'approvisionnement 2018-2019 révisé.

Gaz Métro demande également à la Régie de prendre acte du niveau des capacités de transport à soumissionner auprès de TCPL et Union Gas pour l'année 2018-2019, comme détaillé à la section 2. Gaz Métro demande conséquemment à la Régie d'approuver les caractéristiques des contrats qui découleraient de ces soumissions.

Gaz Métro demande à la Régie de prendre acte qu'elle pourrait contracter les capacités requises sur le marché secondaire en lieu et place du marché primaire, si une telle option était financièrement avantageuse.

Gaz Métro demande respectueusement à la Régie de prendre acte du fait qu'en l'absence d'une décision de sa part à l'égard de ces capacités de transport à soumissionner auprès des transporteurs avant le 20 janvier 2016, à 16h, Gaz Métro n'aura d'autre alternative que de participer aux appels d'offres, selon les modalités décrites à la présente pièce, ou contracter un approvisionnement équivalent sur le marché secondaire.

ANNEXE 1

PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2018-2019

			Cause tarifaire 2016 révisée		
		Hiver	Été	Total	
	DEMANDE (406 a)	(1)	(2)	(3)	
	<u>DEMANDE (10⁶ m³)</u>				
1	Continue	3 539	2 842	6 381	
2	Interruptible	157	124	281	
3	Gaz d'appoint	6	8	14	
4	Client biogaz en réseau dédié	12	15	27	
5	Sous-total	3 714	2 989	6 702	
6	Interruptions	-9	0	-9	
7	Autres	108	68	176	
8	Ventes GNL	31	48	80	
9	TOTAL	3 844	3 105	6 949	
	APPROVISIONNEMENT (10 6 m³)				
10	Transport				
11	FTLH (primaire & secondaire)	339	480	819	
12	Transport par échange de Empress	0	0	0	
13	Transport fourni par les clients	364	511	875	
14	Transport gaz d'appoint	6	8	14	
15	FTLH non utilisé	0	0	0	
16	Transport Emp-GMI	708	999	1 707	
17	Achats dans le territoire	0	0	0	
18	Achat à Empress pour compression	16	11	28	
19	Achats à Dawn (GR)	1 202	289	1 491	
20	Achats à Dawn (AD)	1 510	2 187	3 697	
21	Biogaz	12	15	27	
22	Autres	0	0	0	
23	Retraits - injections	396	-397	-1	
24	TOTAL	3 844	3 105	6 949	

PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2018-2019

Cause tarifaire 2016 révisée

	ENTREPOSAGE (Capacité)	(PJ)	(10 ⁶ m³)
25	LSR (daQ)	1,9	50,4
26	Pointe-du-Lac	0,9	22,7
27	Saint-Flavien	4,6	120,0
28	Union Gas	13,2	349,0
29	TOTAL	20,6	542,1
	<u>DÉBIT QUOTIDIEN D'APPROVISIONNEMENT</u>	(TJ/j)	(10³m³/j)
30	Journée de pointe - continue	1 473	38 867
31	Besoins hiver extrême	1 380	36 424
32	Maximum	1 473	38 867
	Approvisionnements		
33	FTLH (primaire & secondaire)	85	2 243
34	Transport par échange (EMP - GMIT)	0	0
35	Achats dans le territoire	0	0
36	Transport clients & biogaz	99	2 613
37	FTSH (Dawn - EDA)	110	2 903
38	Transport par échange (Dawn - EDA)	82	2 164
39	FTSH (Parkway - EDA)	499	13 174
40	STS	216	5 705
41	Pointe-du-Lac *	49	1 303
42	Saint-Flavien *	58	1 524
43	LSR (vaporisation) *	218	5 764
44	Outil de pointe GM GNL	19	510
45	Sous-total approvisionnements	1 436	37 904
46	Impact de la refonte du service interruptible	20	528
47	TOTAL approvisionnements avant achat / (vente)	1 456	38 432
48	Provision additionnelle avant achat / (vente)	-16,5	-435
49	% du total approvisionnements avant achat / (vente)	-1,1%	-1,1%
	(1.48/ 1.45)		
50	Achat / (vente) de transport a priori	16,5	435
51	TOTAL approvisionnements après achat / (vente)	1 473	38 868
52	Provision additionnelle après achat / (vente)	0	0
53	% du total approvisionnements après achat / (vente) (I.52/ I.51)	v	0,0%

^{*} Un pouvoir calorifique de 37,89 a été utilisé alors que le pouvoir calorifique prévu pour l'année tarifaire Cause tarifaire 2016 révisée est 37,99